

Le marché du travail, les salaires et le coût de la vie en Suisse, à l'issue de la deuxième guerre mondiale

Autor(en): **Favez, Roger / Kaiser, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **5 (1947)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-132533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais la capacité de production n'a pas tardé à atteindre un plafond, non pas tant à la suite du manque de matières premières que par la pénurie de main-d'œuvre, et surtout de main-d'œuvre qualifiée. Au lieu du chômage qu'elle attendait, la Suisse apprend à connaître le suremploi, ainsi qu'il ressort de la figure 1, qui représente l'évolution du marché du travail en 1945 et en 1946.

Le marché du travail

La figure 1 présente les variations du nombre des demandes et des offres d'emploi au cours des années 1945 et 1946. Ces chiffres¹ émanent des offices du travail, qui en publient le relevé à la fin de chaque mois. Sous la rubrique des demandes d'emploi, nous avons réuni les chômeurs complets et les chômeurs partiels. La période choisie est le mois.

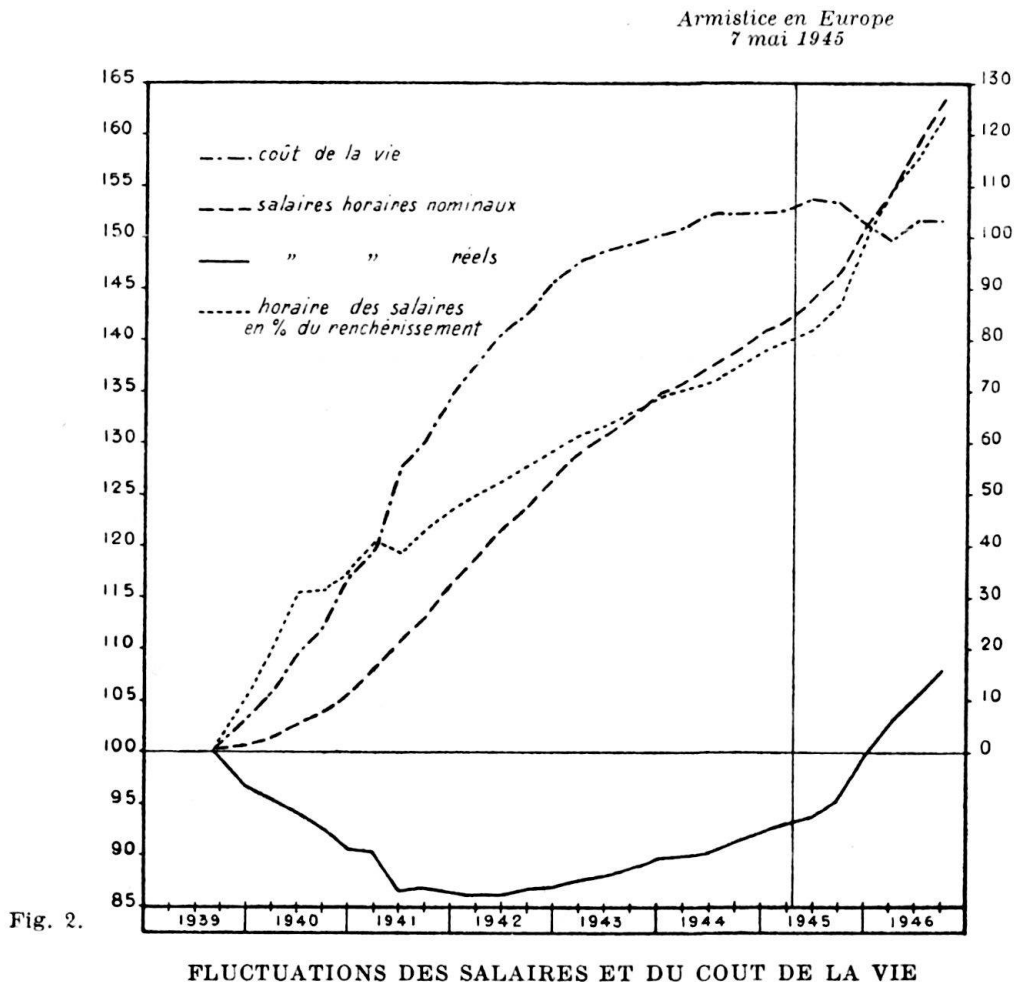
A première vue, on peut s'étonner de l'ampleur prise par le chômage durant les mois de décembre, janvier et février, tant pour l'exercice 1945/46 que pour la période correspondante de 1944/45 ; mais ces deux pointes ne sont pas le signe d'un marasme généralisé ; le chômage, en effet, ne s'étend qu'à certaines industries dont l'activité est saisonnière, et qui licencient tout ou partie de leur personnel pour la durée de l'hiver ; il ne faut pas oublier que les autres industries, dont l'activité est permanente, n'en rencontrent pas moins des difficultés accrues dans le recrutement de leur personnel ; d'ailleurs, même en tenant compte de ces variations saisonnières, on constate immédiatement que la situation du marché du travail est plus tendue en 1946 qu'en 1945. Non seulement les soldats démobilisés ont été réintégrés sans peine dans le circuit économique, mais encore la pénurie de travailleurs, déjà sensible en 1945, devient générale à partir du deuxième trimestre de 1946. Dès ce moment, les demandes d'emploi diminuent sans cesse, alors que les offres d'emploi se multiplient.

Bien que la situation du marché du travail se soit apparemment détendue à partir de mai 1946, où la régression des demandes d'emploi est accompagnée en général d'un mouvement parallèle des offres d'emploi, la pénurie de personnel, et surtout de personnel qualifié, demeure générale. Les entrepreneurs, faute de pouvoir engager normalement les spécialistes dont ils auraient besoin, ne cherchent plus à accroître l'effectif de leur personnel, et renoncent à produire au delà d'une certaine limite. Car tout supplément de main-d'œuvre leur coûterait trop cher : en effet, l'entrepreneur qui, actuellement, désire embaucher un ouvrier qualifié ne pourra pratiquement le faire que si un tel ouvrier quitte une autre place. Pour obtenir ce résultat, il devra lui offrir un salaire supérieur à celui qui lui est accordé par son patron actuel. Cette tendance naturelle qui, aujourd'hui, pousse maint entrepreneur à débaucher, en leur offrant des primes, les spécialistes employés par ses concurrents, contraint tout chef d'entreprise à mieux rétribuer son personnel, afin de ne pas le perdre lui-même à la suite de manœuvres semblables exercées par ses concurrents.

¹ Tous les éléments statistiques publiés dans cette étude ont été empruntés à la *Vie Économique* 1945 et 1946 ; ils sont communiqués par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Ce phénomène, qui se produit aussi, mais à un moindre degré, pour la main-d'œuvre non qualifiée, suffit en général pour que les industriels, du moins ceux qui sont prudents, abandonnent le projet d'engager un surcroît de main-d'œuvre qui grèverait par trop leur prix de revient, les ouvriers qu'ils occupent leur coûtant déjà assez cher, et les prix de vente des produits ne supportant pas facilement de nouvelles augmentations.

Il est vrai que les contrats collectifs de travail interdisent le plus souvent des pratiques telles que le débauchage d'ouvriers dans une entreprise concurrente ; mais les moyens ne manquent pas, qui permettent d'éluder ces dispositions. D'autre part, ces conventions ne prévoyant en général que des salaires minima, l'entreprise qui s'en tient à ces normes court le risque de voir tout son personnel la quitter pour des places mieux rétribuées. Dans ces conditions, il est évident que les ouvriers jouissent d'une position privilégiée. La pénurie de main-d'œuvre est un sérieux argument, de fait sinon de droit, en faveur des syndicats ouvriers, qui profitent de l'actuelle prospérité économique pour élever de nombreuses revendications de salaires.



Les salaires et le coût de la vie

La figure 2 présente, de 1939 à 1946, les fluctuations trimestrielles des salaires et du coût de la vie. Avant de tirer des conclusions de ce tableau, il nous paraît nécessaire de donner quelques renseignements sur les indices qui lui ont servi de base.

a) Pour mesurer les variations du niveau général des prix, nous nous sommes servis de l'indice suisse du coût de la vie¹. Fondé sur le budget de familles ouvrières, cet indice général résulte de la combinaison de quatre indices spéciaux pour l'alimentation, pour l'éclairage, le chauffage et le savon, pour l'habillement, et enfin pour le logement ; « il ne montre pas seulement les variations du coût de la vie, mais bien comment a varié, par rapport à une date antérieure, la dépense se rapportant à un certain niveau de vie réputé constant ».

La pondération de l'indice suisse du coût de la vie a été vivement critiquée, durant la guerre surtout, et l'on parle actuellement de la reprendre sur de nouvelles bases. On lui a reproché, notamment, de ne pas tenir compte de ce que, pendant le conflit, la hausse des prix de certains produits (habillement et chauffage en particulier) se doublait d'un renchérissement dû à la baisse de la qualité. On a fait remarquer, en outre, que le logement y tenait une place importante avant la guerre (30 % en 1934), et qu'il était impossible que cette proportion soit demeurée la même durant le conflit, les loyers ayant peu varié au cours de cette période, alors que les prix des autres facteurs s'étaient élevés dans des proportions considérables : or, la pondération de l'indice n'a pas été modifiée.

b) « Pour ce qui est de l'évolution des salaires nominaux, on table — jusqu'au début de la guerre — sur l'indice général, pondéré d'après les industries et les catégories de travailleurs, des salaires horaires d'ouvriers victimes d'accidents, et depuis la guerre, sur les changements des taux de salaires relevés trimestriellement dans le cadre des rapports sur l'industrie, compte tenu d'allocations régulières de renchérissement payées dans l'industrie et le bâtiment. » Cette statistique « — basée sur les renseignements fournis par quelque 3100 entreprises, occupant à peu près 195.000 ouvriers — concorde largement avec les résultats de la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents »².

« On ne perdra toutefois pas de vue que ces calculs ne concernent que l'industrie et le bâtiment, et qu'il n'y est point tenu compte de l'artisanat et du traitement des employés. Il s'agit encore de faire la part du fait que ces taux moyens peuvent s'écarter sensiblement de la situation effective dans les diverses branches, d'une entreprise à l'autre et dans les différentes catégories d'ouvriers.³»

¹ Voir le n° 2, février 1935, de la *Vie Economique*, pages 75 et suivantes.

² Voir le supplément au n° 11 de la *Vie Economique* 1945, page 21.

³ *Ibidem*, pages 21 et 22.

c) L'indice des salaires réels permet de mesurer le pouvoir d'achat effectif de l'ouvrier. Il résulte d'une combinaison des indices du coût de la vie et des salaires nominaux : sa valeur est donnée par la formule :

$$\frac{\text{indice des gains nominaux}}{\text{indice du coût de la vie}} \times 100.$$

La base commune à ces trois indices est : janvier-août 1939 = 100. Les valeurs sont reportées sur l'échelle dressée à gauche de la figure 2.

d) L'ampleur de la hausse des salaires en pour cent du renchérissement — autrement dit le taux d'adaptation des salaires — résulte également d'une combinaison des indices du coût de la vie et des salaires nominaux. Sa valeur est donnée par le calcul suivant :

$$\frac{\text{hausse des gains nominaux}}{\text{renchérissement du coût de la vie}} \times 100^3$$

Les deux indices utilisés dans ce calcul ayant pour base commune janvier-août 1939 = 100, la valeur correspondante du taux d'adaptation (dit aussi taux d'ajustement) des salaires est donc 0 % à cette même époque. Ces pourcentages ont été rapportés à l'échelle dressée à droite de la figure 2.

Le lecteur se rendra compte sans peine que les deux derniers indices, puisqu'ils résultent chacun d'une combinaison des deux premiers, prêtent le flanc aux mêmes critiques qui ont été formulées à l'égard des indices du coût de la vie et des salaires nominaux. Aussi, les données de la figure 2 ne sauraient-elles justifier des conclusions précises ; d'ailleurs — et nous ne faisons d'exception pour personne — chacun tente de tirer parti de ceux parmi ces chiffres qui lui sont le plus favorables.

Tout en tenant compte de ces réserves, il nous paraît cependant possible, à l'examen de la figure 2, de présenter quelques brèves constatations sur les variations des salaires et du coût de la vie.

Tout d'abord, on remarque que le coût de la vie s'est élevé très rapidement, dès le début de la guerre. Ce mouvement ascendant s'est poursuivi à un rythme presque constant de 1939 à 1942. Dès le commencement de l'année 1943, l'allure de la hausse faiblit et, au cours des troisième et quatrième trimestres de 1944 et le premier trimestre de 1945, l'indice demeure stable à 152,5 environ. Après une période de légère hausse, qui porte l'indice à son maximum (153,8) à la fin du deuxième trimestre de 1945, il se produit une baisse assez forte, qui le ramène à 149,9 à la fin du premier trimestre de 1946. Ce phénomène peut être attribué au relâchement ou à la suppression du rationnement — certains produits relativement peu coûteux peuvent être achetés en quantités plus grandes — ou encore à la baisse des prix de quelques denrées alimentaires, due à la situation meilleure et à la réouverture progressive des frontières consécutives à la cessation des hostilités en Europe. En outre, et pour toute la période envisagée dans la figure 2, il convient de relever le rôle très important que

¹ Ce taux d'adaptation est celui qui a été *réellement appliqué* : il ne faut pas le confondre avec les *taux normaux* de la C. C. S., qui constituaient simplement des directives.

jouèrent d'une part le contrôle des prix, qui freina la hausse du coût de la vie en général, et d'autre part les subventions fédérales, qui maintinrent au prix le plus bas possible les produits alimentaires de base, comme le lait et le pain. D'aucuns diront que la hausse du coût de la vie n'en a pas moins dépassé 50 %, mais cela ne diminue en rien la valeur du travail fourni dans ce domaine par nos autorités ; où en serions-nous si le gouvernement avait laissé l'économie du pays livrée à elle-même ? Et pour notre part, nous pensons que l'on ne pouvait guère mieux réussir dans la limitation du renchérissement, si ce n'est en bloquant autoritairement les prix et les salaires, ce qui eût été difficilement compatible avec la mentalité et surtout avec la situation de la Suisse ; en effet, pendant la guerre, nous avons dû consentir à payer des prix toujours plus élevés en échange des matières premières et des produits étrangers ; aucune compensation n'était pratiquement possible, car notre exportation était alors sérieusement entravée ; de plus, faute de pouvoir importer en quantités suffisantes certains produits de nécessité, nous avons dû nous résoudre à les fabriquer nous-mêmes, ou à les remplacer par des succédanés nationaux ; de toute manière, les prix s'en trouvaient fortement augmentés.

Au cours du deuxième trimestre de 1946, l'indice du coût de la vie enregistre derechef une hausse marquée, qui peut être attribuée à l'accroissement du prix de certains produits agricoles, et notamment du laitage.

Durant la période de 1939 à 1946, les salaires nominaux n'ont cessé de s'élever ; il en a été de même, sauf pendant le deuxième trimestre de 1941, du taux d'adaptation des salaires. Pourtant, du moins au début, les salaires réels accusent un net recul. La situation la plus tragique pour les ouvriers fut celle du premier semestre de 1942, où l'indice du pouvoir d'achat effectif descendit à 86,2.

Cette évolution défavorable pour les salariés tenait à ce que le taux d'adaptation, bien que croissant, était, dans les premiers temps de la guerre, tout à fait insuffisant : jusqu'au milieu de 1942, l'élévation du coût de la vie prit une grosse avance sur la hausse des salaires. A ce moment-là, les pouvoirs publics étaient convaincus que le ravitaillement du pays serait compromis si les masses populaires disposaient d'un pouvoir d'achat trop élevé. Par la suite, sans toutefois abandonner complètement cette idée, la C. C. S. jugea qu'il était nécessaire de mieux adapter les traitements au coût de la vie.

Aussi, dès la seconde moitié de 1942, le salaire réel de l'ouvrier remonte-t-il peu à peu. Et au début de 1946, moins d'un an après la fin de la guerre en Europe, le pouvoir d'achat de 1939 semble reconstitué, et même dépassé.

Mais ce dernier point fait l'objet de vives controverses, que nous allons essayer de mettre en lumière, en exposant quelques-unes des thèses qui s'opposent en matière de prix et salaires.

B. Les opinions

Le point de vue des ouvriers

Les syndicats ouvriers constatent que l'« optimisme officiel » relatif à la courbe des salaires est bien loin de refléter l'exactitude des faits, et ils précisent leur pensée en énonçant certaines remarques dont nous donnons ici les principales :

D'abord, au moment où l'on renonça au principe du rationnement des salaires joint au rationnement des marchandises, un nombre considérable d'ouvriers et d'employés (ces derniers étant surtout des fonctionnaires) ne bénéficiaient même pas de la « fameuse compensation de moitié » ; d'aucuns, même, n'avaient encore obtenu aucune adaptation de leur salaire.

Par rapport à l'année de base 1939, le recul du salaire réel, pendant la guerre, peut être estimé à 10 % en moyenne. Mais dans nombre de professions, où le salaire moyen établi par les statisticiens n'était pas effectivement atteint, la baisse du pouvoir d'achat de l'ouvrier a été plus forte encore.

« Le fléchissement du pouvoir d'achat a été nettement plus fort que celui qu'a provoqué l'amputation des salaires pendant la crise économique d'avant-guerre. ¹ » Il ne faut pas oublier que, à la veille de la guerre, certaines des conséquences de la crise de 1931 à 1936 pesaient encore sur notre économie : c'est ainsi que, précisément, le salaire de 1939 était, pour bien des ouvriers, très insuffisant.

Cette argumentation, contraire aux chiffres officiels cités plus haut, les syndicats ouvriers la font reposer sur une vigoureuse critique des indices suisses. A leur point de vue, l'indice suisse du coût de la vie constitue plutôt l'indication d'une évolution qu'un reflet de la situation réelle ; quant à l'indice des salaires nominaux, il repose sur des moyennes, discutables d'ailleurs, et qui ne représentent pas grand-chose, en réalité : l'ouvrier ne vit pas de moyennes, mais uniquement de son gain personnel.

En outre, les ouvriers comparent leur situation durant la guerre avec celle des autres classes sociales au cours de la même période ; ils constatent que l'agriculture a vu son revenu jouir d'une adaptation réellement supérieure au renchérissement ; ils remarquent aussi que les prix des marchandises et les gains des entrepreneurs n'ont en général pas été rationnés à l'égal des salaires, et qu'ils ont au contraire souvent augmenté. Il est vrai que les syndicats reconnaissent l'utilité des efforts déployés par le Service fédéral du contrôle des prix pour freiner la hausse du coût de la vie, ainsi que la bonne volonté de certains milieux patronaux, dans l'industrie, le commerce et l'artisanat ; mais, quoi qu'il en soit, de telles comparaisons n'en sont pas moins une des sources du mécontentement dont les ouvriers font preuve aujourd'hui. Ils sont en effet frappés par l'apparence fâcheuse que ce sont eux qui ont fait tous les frais de la période critique.

¹ *Revue syndicale suisse*, décembre 1945, n° 12, page 422.

Aussi, maintenant que les hostilités sont terminées, le monde ouvrier estime-t-il que l'heure de la fin des restrictions doit sonner pour lui d'autant plus que la situation des employés est plus favorable que la leur ; ce parallèle ressort du tableau suivant, qui se rapporte au mois d'octobre 1945 ¹ :

Ouvriers		Employés		
Catégorie	Gain mensuel moyen en francs	Catégorie	Gain mensuel moyen en francs	
			Hommes	Femmes
Qualifiés	440.—	Qualifiés	675.—	435.—
Semi et non qual.	360.—	Mi-qualifiés	500.—	326.—
Jeunes gens	200.—	Auxiliaires	437.—	273.—
Femmes	240.—			

Ces chiffres, qui émanent de l'Ofiamt ², font réfléchir les milieux ouvriers. Ils ne sont pas jaloux des employés : bien au contraire, ils admettent parfaitement que, parmi les employés qualifiés, il y ait des ingénieurs, des techniciens qui gagnent largement leur vie ; mais ils sont choqués de ce qu'un employé auxiliaire touche une paie presque égale à celle d'un ouvrier qualifié.

Pour ce qui est de la participation aux profits dus à la prospérité, elle paraît normale aux salariés qui, par leur effort, y contribuent largement : ici, les syndicats ouvriers admettent en général le principe d'une « allocation de prospérité », indépendante du salaire de base et du minimum d'existence, et susceptible d'être retirée lorsque les affaires deviendraient à nouveau plus difficiles.

D'aucuns objectent que l'application de tels principes ferait monter les prix et déclencherait la spirale de l'inflation. Cet engrenage fatal, les ouvriers le redoutent aussi, car ils savent très bien que, dans de telles circonstances, les salaires ne suivent que de loin la hausse du coût de la vie. Mais leurs syndicats font observer que, dès octobre 1939, le niveau général des prix marqua une hausse sensible : or, les salaires ne furent pas augmentés avant le mois d'août 1940 ; dans ces conditions, disent-ils, on ne saurait prétendre que la hausse des salaires ait été la cause de cette montée très rapide de l'indice du coût de la vie. Au reste, cette constatation a toujours été, pour les syndicats ouvriers, un argument contre le rationnement des salaires. La commission syndicale affirmait en 1942 déjà ³ que « faire valoir des difficultés d'adaptation du renchérissement en prenant prétexte de la diminution des quantités

¹ *Lutte syndicale*, 18 septembre 1946, n° 38.

² Ces valeurs sont celles de l'*Enquête d'octobre 1945 sur les salaires et les traitements*. Ils concernent le commerce et l'artisanat aussi bien que l'industrie. Le lecteur trouvera tous renseignements complémentaires dans les numéros de février à juillet de la *Vie Économique 1946*.

³ *Revue syndicale suisse*, décembre 1945, n° 12, page 424.

de marchandises ne pourrait se justifier que si le danger d'inflation provenait des salaires. L'évolution du chiffre d'affaires du petit commerce et la réserve que les salariés doivent observer, faute d'argent, dans des achats de vêtements, de souliers, de lingerie, d'articles de ménage, etc., prouve qu'en Suisse, à l'encontre d'autres pays, ce danger n'existe pas ».

Les milieux ouvriers préconisent la création d'un organisme spécialement chargé d'enquêter sur les salaires, et relié à l'Ofiamt. Cet « Office des salaires » n'aurait pour but que de fournir des renseignements sur la situation du salariat ; car — et c'est là peut-être le seul point sur lequel employeurs et employés soient unanimes — le niveau des salaires doit être fixé, non par l'autorité de l'Etat, mais par une entente directe entre les parties intéressées.

Enfin, donnons pour terminer la conclusion d'une étude publiée par E.-F. Rimensberger¹.

« On peut conclure que le standard de vie suisse est élevé, mais que tous doivent bénéficier également des avantages qu'il implique. En conséquence, le niveau de vie des travailleurs, qui a fortement baissé pendant la guerre, doit être ramené proportionnellement à la hauteur du niveau de vie de ceux qui ont supporté des sacrifices moindres et dont le revenu, aujourd'hui comme hier, est substantiel. Ces arguments, comme aussi le fait que le degré d'occupation actuel des industries et les perspectives très favorables qui se dessinent permettent de payer des salaires plus élevés, suffisent à déterminer la politique syndicale en matière de salaires. »

Le point de vue des patrons

« Que doit payer l'employeur?... Que doit recevoir l'ouvrier? » Ce ne sont là que des questions secondaires. La question fondamentale est celle-ci : « Qu'est-ce que l'affaire peut supporter? » C'est ainsi que s'exprime Ford, le grand industriel américain, quant au problème des salaires.

Nous voyons ressortir ici les deux aspects fondamentaux de la question : l'aspect économique et l'aspect social et nous remarquons qu'il faut s'attacher avant tout à la solution du problème économique dont découlera celle du problème social.

La fonction essentielle de l'entrepreneur réside dans la sauvegarde des intérêts vitaux de l'entreprise qui s'opposent souvent aux intérêts immédiats des salariés.

L'entrepreneur assume de graves responsabilités : il a l'obligation, quoi qu'il en coûte, de faire « tourner » son entreprise. Ce n'est pas une simple obligation envers lui-même, mais une obligation sociale non seulement envers les travailleurs qu'il occupe et dont le sort est lié à celui de l'entreprise mais aussi envers la collectivité tout entière.

Une opinion, courante de nos jours, reproche généralement aux milieux patronaux de ne pas précéder du geste les revendications de salaires des

¹ *Revue syndicale suisse*, décembre 1945, n° 12, page 434.

ouvriers auxquels il est donné postérieurement satisfaction en général. On répond à cela qu'étant donné les exigences de ses fonctions, le chef d'entreprise ne peut prendre souvent de décision immédiate en l'espèce : toute nouvelle hausse de salaire entraîne des charges pour l'entreprise, et il faut en étudier soigneusement l'incidence, car il est de toute nécessité de ne pas compromettre l'équilibre financier de l'entreprise.

Il serait donc dangereux de donner suite à certaines revendications réclamant non seulement le versement d'allocations de renchérissement, mais encore l'augmentation des salaires de base : la fixation définitive d'un niveau de rémunération majoré risquerait de menacer gravement à l'avenir notre pouvoir de concurrence sur le plan international.

De plus, l'industrie suisse veut être à même d'affronter les crises futures. Il lui faut songer à renouveler ses installations et son équipement, à mettre au point de nouveaux procédés, à développer la qualité de sa fabrication. Il est donc nécessaire qu'elle puisse faire des réserves qui lui permettront de consolider sa position et d'envisager l'avenir avec moins de crainte. Les réserves de l'économie réalisent indirectement l'épargne des salariés, puisqu'en cas de difficultés économiques, les entreprises peuvent y faire appel et subsister, en maintenant une occupation normale de la main-d'œuvre. Actuellement, une hausse trop forte des salaires irait en dernière analyse à l'encontre des intérêts des ouvriers.

D'autre part, si, pendant cette guerre, les revenus de certaines branches de notre industrie nationale se sont accrus, il ne faut pas oublier que les charges ont ainsi augmenté considérablement, surtout les charges sociales et d'une manière toute particulière les charges fiscales qui grèvent encore très fortement les entreprises.

Quant au minimum d'existence, il paraît être atteint. En effet, lorsqu'on se réfère à la courbe des salaires réels¹, on constate qu'au début de 1946, le pouvoir d'achat de 1939 est non seulement reconstitué, mais qu'il est encore supérieur à celui de 1939. En outre, pour la catégorie la moins privilégiée, celle des travailleurs dont le revenu ne dépassait pas fr. 3000.—, la commission consultative fédérale pour les questions de salaires avait recommandé la compensation intégrale du renchérissement. Ces recommandations ont été suivies dans l'ensemble et même dépassées pour certaines branches et certaines catégories d'ouvriers, de sorte que l'on peut dire que le minimum de salaire est assuré en général.

S'il n'en était cependant pas ainsi et que notre économie ait à supporter de nouvelles charges, bien que la conjoncture semble favorable pour l'instant, elle se trouverait bientôt en mauvaise posture économiquement, car toute augmentation de salaire entraînerait obligatoirement celle des prix de vente.

Bien que le côté économique seul ait été envisagé jusqu'à maintenant, il ne faut pas en déduire pour autant que le point de vue social de la question ait été négligé par les milieux patronaux, lesquels sont favorables aux allocations familiales.

¹ Voir plus haut, figure 2.

Toutefois, le système des allocations familiales versées par les pouvoirs publics, préconisé par certains milieux, n'est pas à recommander, car il conduirait à une ingérence de plus en plus grande de l'Etat dans l'économie privée. Quel que soit le problème, sa solution ne doit pas résulter de l'intervention étatique, mais du commun accord des parties. L'Etat n'assumant pas la responsabilité de la production n'a pas à fixer de solution en l'espèce. Tout au plus sa tâche devrait-elle se borner à celle de conseiller.

Outre les allocations familiales, une plus large protection du travailleur a été assurée par le développement des assurances vieillesse, maladie, accidents, chômage. Des logements ouvriers bon marché ont été créés et les fonds de prévoyance ont été alimentés par de larges prélèvements sur les bénéfices sociaux.

En conséquence, le niveau de vie de l'ouvrier s'est nettement amélioré vers la fin de cette guerre et en comparaison de l'étranger, la situation dont bénéficie l'ouvrier suisse est privilégiée.

En conclusion, on fait remarquer que la paix sociale ne peut être sauvegardée que par la recherche réciproque, dans un esprit de conciliation, d'un équilibre entre les possibilités économiques et les exigences sociales et la situation actuelle ne doit pas nous porter à un optimisme aveugle et imprévoyant que pourrait bien surprendre un lendemain fâcheux.

Telles sont quelques-unes des idées générales formulées dans les milieux patronaux.

R. F. et A. K.